

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 14 octobre 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Serge MAITRE, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absente excusée : Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à M. Éric GIROUX.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 9 septembre 2024
- Délibération : Participation du restaurant scolaire 2023-2024
- Délibération : Mobilités : Conclusion de la convention d'attribution d'une subvention en nature, pour la fourniture d'arceaux de stationnement vélos, entre la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES et MBA
- Délibération : MBA - Demande de fonds de concours « Revitalisation des centres-bourgs » 2023-2026
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Bail commercial restaurant - signature

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, cet ajout à l'ordre du jour.

**ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 est arrêté par le conseil municipal, sans remarque ni observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

**DÉLIBÉRATION N° 38-24 : PARTICIPATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2023-2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, à ce financement.

Mme DERRUAZ présente au Conseil Municipal le bilan financier du restaurant scolaire 2023-2024.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement de la participation pour l'année scolaire 2023-2024, à la Commune, à hauteur de 12 000,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le montant de la participation du restaurant scolaire aux salaires pour 2023-2024, à 12 000,00 €, versée par chèque ce jour.

**DÉLIBÉRATION N° 39-24 : MOBILITÉS : CONCLUSION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN NATURE, POUR LA FOURNITURE D'ARCEAUX DE STATIONNEMENT VÉLOS, ENTRE LA COMMUNE DE CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES ET MBA**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélo en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Le rapporteur entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 6 arceaux de stationnement vélo entre la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES et MBA.

**DÉLIBÉRATION N° 40-24 : MBA - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS » 2023-2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet suivant :

- Installation d'un groupe de climatisation - chauffage dans la salle du restaurant situé au 123 Place de l'église, pour un montant total prévisionnel estimé à 5 483,15 € HT.

Il propose de solliciter une subvention auprès de MBA, dans le cadre du fonds de concours « Revitalisation des centres-bourgs » 2023-2026, pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté pour un montant de 5 483,15 € HT ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours à MBA en vue de participer au financement de ce projet à hauteur de 2 741,58 €,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**DÉLIBÉRATION N° 41-24 : BAIL COMMERCIAL RESTAURANT - SIGNATURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente du fonds de commerce (restaurant situé au 123 Place de l'église) sera signée prochainement entre Mme Sandra HUGUENIN et M. Mme JULIEN Kévin.

La signature d'un bail commercial avec M. Mme JULIEN Kévin sera conditionnée à la vente du fonds de commerce.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer le bail commercial, avec M. Mme JULIEN Kévin qui prendra effet à la date effective de la vente ;

DÉTERMINE le montant du loyer mensuel à 650,00 € (six cent cinquante euros) ;

PRÉCISE qu'outre le loyer, le locataire devra payer au bailleur et, sur justification, les charges relatives à la taxe des ordures ménagères.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Risque prévoyance avec convention du CDG**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 01-01-2025, la commune doit mettre en place un contrat garantissant la perte de revenus des agents en cas d'arrêt de travail, avec adhésion obligatoire des agents.

Par délibération du 12-02 le Conseil a décidé de mandater le CDG pour une mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance. La société d'assurance TERRITORIA MUTUELLE de DIJON a été retenue.

Le conseil a donc décidé d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance et au contrat collectif du CDG.

Le conseil a choisi le niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble du agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 95 % des revenus nets des agents.

Une cotisation mensuelle sera prélevée sur le salaire des agents.

Le conseil a défini une participation en tant qu'employeur à hauteur de 60 % du montant de la cotisation mensuelle acquittée par les agents.

La commune va solliciter l'avis du Comité Social Territorial du CDG pour ce dossier.

### **Risque santé avec convention du CDG**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 01-01-2025, la commune peut mettre en place un contrat Santé (mutuelle) pour ses agents, avec adhésion facultative pour ses agents.

Par délibération du 12-02 le Conseil a décidé de mandater le CDG pour une mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé. La société d'assurance MNT - RELYENS de CHALON SUR SAONE a été retenue.

Le conseil a donc décidé d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif du CDG.

La cotisation mensuelle sera prélevée sur le salaire des agents souhaitant souscrire un contrat santé.

Le conseil a défini une participation en tant qu'employeur à hauteur de 20 € par mois et par agent.

La commune va solliciter l'avis du Comité Social Territorial du CDG pour ce dossier.

### **Point sur les travaux**

M. ANDRÉ M. informe le Conseil Municipal que

- le portail du cimetière situé en haut du terrain du projet d'agrandissement, a été mis en place par la société SP2ID.

- le four à gaz du restaurant scolaire est tombé en panne et n'est pas réparable. Une étuve a été louée auprès de la société Festiloc pour les deux dernières semaines d'école.

Des devis seront demandés auprès de différents fournisseurs afin de procéder à l'achat d'une étuve pour la rentrée scolaire des vacances de la Toussaint.

### **École**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'arrêt de travail de Mme LOMBARD, aide-cantinière, les emplois du temps de Mmes BALVAY et KEÏTA ont été modifiés jusqu'au 19-11.

### **Informations**

- La vente du bois issue des opérations d'éclaircissage réalisées pendant l'hiver dernier dans la forêt communale du Mont Rouge a rapporté 5 859,07 €.

Cette somme sera versée au budget communal.

- Comme acté lors de la réunion du 25/06 dernier avec les représentants du Conseil Départemental, et en vu d'améliorer la sécurité des usagers, les services de la Direction des Routes et Infrastructures du Département de Saône-et-Loire va installer des équipements provisoires de signalisation aux intersections formées par la RD17 avec la RD194 et la « route de Mouhy » ainsi que sur la RD17 avec la « route des Jyronnelles » et le « chemin des Charretiers » à hauteur de Prissé.

Ces aménagements provisoires seront mis en place à compter du 21-10-2024 et jusqu'au 17-02-2025.

Un numéro de téléphone et une adresse mail du Service Territorial d'Aménagement du Mâconnais seront mis à disposition des usagers pour tout renseignement complémentaire.

Une campagne d'information par voie de presse sera faite par le Conseil Départemental qui sera relayé au niveau des canaux communaux de communication.

- Commission Action Sociale :

Le repas des Sages, offert aux habitants de la commune de plus de 70 ans, se déroulera le dimanche 17-11, à la salle des fêtes. La commission s'est réunie le lundi 30-09 pour l'organisation de ce repas.

Le choix de la composition des colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent ou ne désirent pas participer au repas, a également été arrêté.

La distribution de ces colis ainsi que des peluches pour les nouveaux nés, se fera entre le 14-12 et le 20-12 par les membres du conseil municipal.

- Commission manifestations :

Mme MARTIN DELGADO fait un retour sur la réunion qui s'est tenue le 03 octobre dernier en présence des représentants des associations chevagnotines.

La fête champêtre du 6 juillet 2024 a dégagé un bénéfice de 1 197 € qui sera partagé entre les cinq associations ayant participé à l'organisation.

Une fête des illuminations sera organisée le vendredi 06-12 sur la Place de l'église. Le conseil a validé le projet d'organiser un petit marché de Noël autour de l'église.

Les enfants de l'école de Chevagny fabriqueront des lumignons afin de participer à la retraite aux flambeaux qui se déroulera dans les rues du village. En fin de déambulation, le sapin de Noël de l'église sera illuminé.

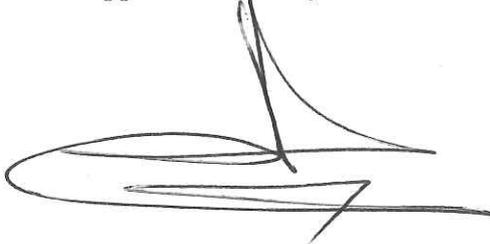
Une buvette et une petite restauration seront proposées à l'espace Four à pain dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.

- Cérémonie du 11 novembre : le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures pour le dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.

La prochaine réunion est prévue le lundi 18 novembre 2024, à 20 h.

**Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 novembre 2024.**

Le Maire,  
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,  
Muriel DERRUAZ

